



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CIL St ROCH
Samedi 07 MARS 2009

Centre aéré « leï Platano »

ACCUEIL – EMARGEMENT

Une cinquantaine d'adhérents sont présents ou représentés.

Le quorum est atteint pour tenir l'AG, avec la participation de :

M Robert BENEVENTI, Maire
M Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint
M Michel THUILLIER, adjoint sécurité
Mme Geneviève BARBIER, adjointe CIL
M Gilbert TROTOBAS Conseiller Municipal

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

Le Président Antoine VACCARO souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Il rappelle que le but du CIL est d'être l'interlocuteur privilégié de la Mairie, ce qui permet à la municipalité d'avoir un lien direct avec les habitants d'un quartier.

Inversement, un habitant du quartier peut s'adresser plus facilement au CIL que directement à Monsieur Le Maire.

Le CIL est le représentant de l'intérêt général local auprès de la municipalité. Le Maire et les élus sont donc très attentifs aux demandes qui leur sont transmises par l'intermédiaire du CIL.

Le Président Antoine VACCARO rappelle les principaux événements de la vie du CIL St ROCH depuis son élection :

- Rencontre avec Madame Geneviève BARBIER, nouvelle adjointe aux CIL et ASL, le 11 Juin 2008, pour lui présenter le CIL St ROCH et lui faire part de sa volonté de travailler en bonne intelligence avec la municipalité.
- Visite du quartier St ROCH par M Le Maire et les élus le 04 Juillet 2008, cet événement faisant l'objet du diaporama qui sera présenté à l'AG.
- Rencontre des Présidents d'ASL le 08 Novembre 2008 pour leur présenter l'équipe du CIL, son fonctionnement et ses projets.
- Décoration de l'arbre de Noël le 20 décembre 2008, en remerciant la municipalité pour la fourniture du sapin et Madame REZEE pour sa présence.

Le rapport moral du Président est soumis au vote des adhérents et est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

Après présentation des comptes de l'exercice 2008 par Fabien DEGRANGE, Trésorier du CIL, le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus aux Administrateurs.

ELECTION AU CONSEIL D ADMINISTRATION

Le tiers sortant rééligible est reconduit à l'unanimité des votants.

Il s'agit de Messieurs Peter KOSEL, Bernard MICAELLI et Guy SCHWARTZ.

DIAPORAMA de L ANNEE 2008

Le Président Antoine VACCARO commente le diaporama qui couvre la période de Mai 2008 à Février 2009.

A l'issue de la présentation du diaporama, les principales interventions et questions des participants sont résumées ci-après :

- Pour les nombreuses questions relatives aux **ordures ménagères** et à la propreté, M Robert BENEVENTI renvoie au N° 14 de « La Lettre du Maire » de Février 2009, en précisant qu'il est favorable à l'implantation de « molochs » dont un projet d'esquisse sera prochainement présenté. S'agissant des déchets verts, il annonce l'expérimentation d'un ramassage payant en porte à porte le lundi. Enfin, concernant les déjections canines, 5 TOUTOUNET sont en commande dont 2 prévus pour le quartier St ROCH.
- **Chemin du Pont du Berger** : il est suggéré la mise en place d'un panneau « Interdiction de circuler aux véhicules à moteur » et de remplacer la jardinière existante par un système d'arceaux (oreilles de Mickey)
- **Boulodrome** (dénommé provisoirement espace d'Entre les Horts) : le projet d'une aire de jeux pour enfants est actuellement à l'étude par les services techniques.
- **Chemin de l'Aiguière** : rendez-vous sera pris par Madame BARBIER pour examiner sur place les conditions de réalisation d'une cunette devant le N° 115 du chemin de l'Aiguière (cf page 5 du CR de visite du 04/07/08)
- **Chemin des vergers de St ROCH** : la propriété de Madame COSTE, située au N° 64, est régulièrement inondée les jours de fortes pluies (jusqu'à 30 centimètres). Il est envisagé, après étude par les services techniques, de rajouter un avaloir au niveau de la maison de Monsieur GIUGLEUR (454, chemin d'Entre les Horts)

- **Chemin de St Roch (Nord) :** au niveau du Terrain de Basket, il conviendrait d'interdire aux piétons le côté droit du sens de circulation (dangereux) et les inviter à utiliser le trottoir d'en face, le long de la copropriété impasse Rive Gauche.
- **Chemin Coste Floride :** À l'entrée du chemin, l'apposition d'un panneau "*voie privée ; sans issue*" a été enfin obtenue. (idem pour le Chemin St Pierre).
En bout de voie, la décision de s'en tenir désormais aux seuls conteneurs de regroupement des ordures ménagères est entrée dans les faits. Reste maintenant à la Mairie, comme elle s'y est engagée, à essayer d'obtenir du propriétaire du fonds sur lequel se trouvent ces trois gros bacs l'autorisation d'édifier autour d'eux un paravent qui les dissimule.
- **Entrée SUD zone 30 :** Monsieur Antoine VACCARO insiste à nouveau auprès de Mr Le Maire en vue d'obtenir sur le rond-point de l'entrée SUD, les panneaux de signalisation routière « CEDEZ LE PASSAGE » et en amont, sous les panneaux annonçant le Sens Giratoire, la mention explicite « VOUS N'AVEZ PAS LA PRIORITE ». En effet, l'entrée dans la zone 30, malgré la présence du ralentisseur, manque de clarté et n'est pas du tout évidente pour les usagers de la route. Le rajout de ces panneaux mettrait un terme à cette ambiguïté et, par voie de conséquence, aux nombreux refus de priorité et altercations entre automobilistes qui sont constatés chaque jour à ce rond-point particulier.
-
- **Rond-point de la Castellane :** les infractions à répétition ont été rappelées. De plus en plus de conducteurs prennent ce rond-point à contresens, ce qui constitue un danger grave pour la sortie des Chemins de la Noria et de la Martelière.
- **Nuisances de voisinage liées aux animaux :** (pétition de Mr Gérard CECCHI) la présence de nombreux animaux tels que poules, coqs, canards, chèvres...dans la propriété SEMERIA a fait l'objet d'un rapport d'information des services de Police. Madame BARBIER et Monsieur THUILLIER s'étaient rendus sur place. Aucune infraction n'a été relevée et tous les animaux avaient été dûment déclarés aux services vétérinaires. Il s'agit donc d'un problème entre voisins. Mr Le Maire fait appel à la compréhension des uns et des autres pour vivre en bon voisinage et trouver un arrangement.

ALLOCUTION de Monsieur LE MAIRE

Monsieur Robert BENEVENTI remercie le Président du CIL St ROCH et l'ensemble des membres du bureau qu'il qualifie « d'équipe efficace mais non complaisante ». Il estime que le quartier St ROCH constitue une belle vitrine pour la ville d'OLLIOULES, car les différents aménagements ont été bien conçus, notamment grâce à la concertation avec le CIL. Il reste à régler des problèmes d'évacuation des eaux de pluie.

En conclusion, Mr Le Maire demande au CIL St ROCH d'accompagner la Mairie dans sa campagne de sensibilisation au civisme de tous pour préserver ensemble notre cadre de vie (propreté de la ville, nuisances sonores, respect des parcs publics et des squares etc.)

L'Assemblée Générale du CIL St ROCH est clôturée vers 12H30 par le verre de l'amitié.